

MOUVEMENT 2021



**Les 1ères infos
Les 1ers documents
Les RIS mouvement du
SNUDI FO 13**



Retrouvez toutes les infos du mouvement
sur la [page spéciale de notre site](#)

**touche pas
à ma CAPD**

Les opérations du mouvement intra-départemental vont débuter. Pour la 2ème année consécutive et dans le cadre de l'application de la loi Dussopt de transformation de la fonction publique, il n'y a plus aucun contrôle des élus en CAPD. Le problème principal réside dans la non-garantie d'une égalité de traitement des participants, la non-garantie que les situations particulières ouvrant droit à bonification (priorité médicale notamment) soient bien prises en compte.



Le SNUDI-FO revendique :

- Le maintien du contrôle a priori et a posteriori du mouvement par les représentants du personnel, seule garantie de la transparence et d'égalité de traitement des personnels,
- Le retour des prérogatives des CAPD,
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes,
- La suppression de tous les postes à profil,
- Le retour aux différentes phases du mouvement (2nd mouvement, phase d'ajustement...),
- L'affectation sur des postes précis et non sur des zones,
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,
- Le refus des vœux larges (MUG) et du 2e écran pour les collègues à titre provisoire,
- Aucune affectation non voulue à titre définitif,
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (loi Dussopt) et de ses lignes directrices de gestion (LDG) qui imposent une rédaction du memento mouvement sans l'avis et le contrôle des élus du personnel.

Compte rendu du Groupe de travail : **Les nouveautés du mouvement**

⇒ L'Administration a décidé de « profiler » des postes nouveaux ou actuellement vacants de CPC et de Conseillers pédagogiques départementaux. Cette procédure limite l'accès aux postes concernés par la décision d'une commission d'entretien, après avis favorable.

Toutes les organisations syndicales ont contesté ce nouveau choix, d'autant que ces postes sont déjà soumis à l'obtention d'une certification et d'un diplôme (CAFIPEMF). C'est donc un obstacle supplémentaire pour obtenir ces postes qui laisse place à l'arbitraire et au « choix du roi » !

D'autant que ces nouveaux postes sont contraints à l'incompatibilité avec le temps partiel et soumis à des ORS de 1607h par an, ce qui imposerait un service durant certains congés scolaires ! Les candidatures sur ces postes à profil doivent être retournées ce dimanche 14 mars !

⇒ Possibilité d'obtention d'un poste de direction à titre provisoire sans liste d'aptitude (mais avec une priorité inférieure) à l'écran 1 et l'écran 2 (MUG DIR)

⇒ Nouvelle identification des 3 types de postes de brigade : « ZIL » pour les brigades circo, « ForCo » pour les brigades départementales, « Brigade » pour les BD REP+

⇒ Postes « CLA » (Contrats Locaux d'Accompagnement) qui donneraient dans un 1er temps un accès bonifié au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle pour le vivier 1

⇒ Les collègues qui tenteraient une affectation provisoire pour un poste en ULIS garderaient l'ensemble de leur points de stabilité si au bout d'un an ils souhaitent repartir pour un poste classe banal. L'Administration étudie la possibilité d'étendre ce dispositif à l'ensemble des postes ASH.

⇒ En cas de mesure de carte scolaire, les priorités sont remplacées par des bonus points :

- 1000 points pour le retour sur poste (ex-Priorité 1)
- 950 points pour des postes de même nature (élem ou mater) dans la même commune et/ou arrondissement
- 900 points pour des postes de même nature (élem ou mater) dans les communes et/ou arrondissements limitrophes

⇒ Les postes en école Freinet ne sont plus soumis à une commission. Tous les collègues sont donc habilités à candidater avec leur barème.

⇒ Les postes réservés T1 en 2020-2021 pourront être demandés au mouvement par tous les participants car ils seront notifiés « susceptibles d'être vacants ».

1ers documents de travail :

Les documents importants seront régulièrement mis à jour et téléchargeables sur notre site internet (memento, liste des postes, appels à candidature, annexes...)

>> Consultez le calendrier prévisionnel <<

Ouverture du serveur mouvement : **du jeudi 1er avril au jeudi 15 avril**

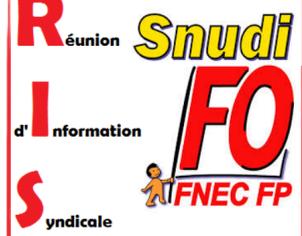
Priorité médicale au titre du handicap [Circulaire](#) [Formulaire](#)

date limite lundi 15 mars !

Publication des postes "à profil"

[Liste de postes](#) (MAJ 09/03/21) et [Liste de postes](#) (MAJ 10/03/21)

date limite de recueil des candidature le dimanche 14 mars !



RIS spéciales MOUVEMENT 2021

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose des RIS pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement.

Compte tenu de la crise sanitaire, ces RIS auront lieu en visio, avec l'application ZOOM.

Les dates retenues pour nos RIS sont en amont et pendant la phase d'ouverture du serveur mouvement.



MERCREDI 24 MARS 2021 - 9h à 12h

[lien de connexion](#) ID : 829 2842 9041 Code : 808707

MERCREDI 31 MARS 2021 - 9h à 12h

[lien de connexion](#) ID : 856 8381 4008 Code : 226898

MERCREDI 7 AVRIL 2021 - 9h à 12h

[lien de connexion](#) ID : 895 9612 8894 Code : 146881

RAPPEL

Ce n'est pas un stage, donc pas nécessaire de s'inscrire 1 mois avant !

RIS gratuites et ouvertes à tous (syndiqués, non syndiqués, syndiqués ailleurs...)

Possibilité de déduire 3h de RIS des 108 annualisées (hors APC).

Prévenir son IEN avec le [courrier téléchargeable >ICI<](#)



Ordre du jour

- mouvement 2021 : grands principes et nouveautés

- les différentes étapes du mouvement, calendrier prévisionnel

- calcul du barème

- les types de postes

- stratégies de demande des postes

... **et toutes les réponses à vos questions !**

Le SNUDI FO 13 proposera un suivi personnalisé et individualisé pour ses adhérents !

Durant la période de saisie des vœux

(donc des vacances scolaires)

PERMANENCE téléphonique par vos délégués :

Franck : 07.62.54.13.13 Sandra : 06.27.34.73.17

Laurence : 06.27.02.14.16 Luc : 06.61.14.39.19

Jean-Philippe : 06.81.60.64.35

Muriel : 06.86.93.58.32

ou par mail : contact@snudifo13.org



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

>>ICI<<

Quels avantages ?

1/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités. La 1ère s'effectuera fin janvier 2021

2/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts

3/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement

4/ Vous bénéficierez d'informations précieuses sur le déroulement de votre carrière.

5/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

